ED 279 APESA/ Conseil de l’Ecole doctorale

**Relevé de décisions de la réunion du 23 novembre 2016**

Personnes convoquées : les membres du conseil de l’Ecole doctorale

*Enseignants :*

Conte <richard.conte@univ-paris1.fr>,

Darras <bernard.darras@univ-paris1.fr>,

Bernard Darras <bernard.darras@gmail.com>,

Christophe.genin@univ-paris1.fr ,

Guelton <bernard.guelton@univ-paris1.fr>,

Lageira <jlageira@wanadoo.fr>,

Sandrine Morsillo <sandrinemorsillo@wanadoo.fr>,

José moure <Joseph.Moure@univ-paris1.fr>,

Sicard <sicard.michel@neuf.fr>,

yann.toma@univ-paris1.fr

*Doctorants et biatoss :*

Filomena Borecka <filomenaeliseborecka@gmail.com>,

LEFEBVRE Simon <simon.lefebvr@gmail.com>,

Romain THOMAZEAU <romainthomazeau@me.com>,

Yohann Guglielmetti <yohannguglielmetti@me.com>,

Juliette.Vivies@univ-paris1.fr

*Extérieurs:*

Valérie Bacques <vbacques@yahoo.fr>,

Cristina Castellano <cristinacastellano@hotmail.com>,

marina cavassilas <marina.cavassilas@semiopolis.fr>,

Caroline IBOS <caroline.ibos@wanadoo.fr>,

Juliette LAFFON <laffonjuliette@gmail.com>,

Claire LEROUX <Claire.LEROUX@esiea.fr>

Présents : Christophe Genin, Jacinto Lageira, José Moure, Sandrine Morsillo, Michel Sicard, Yan Toma, Juliette Viviès,

Excusés : Bernard Darras, Richard Conte, Yohan Guglielmetti, Bernard Guelton, Juliette Laffon, Romain Thomazeau

Absents : Filomena Borecka, Simon Lefebvre

Procurations : Richard Conte, Bernard Darras, Bernard Guelton, Claire Leroux, Cristina Castellano

La séance est ouverte à 15h, le quorum atteint

*L’ordre du jour est*:

1/ les orientations académiques de l'ED

2/ modalités de recrutement des doctorants

3/ budget de l'école doctorale

4/ comités de suivi des doctorants

**1/ Les orientations académiques de l'ED :**

Christophe Genin avait communiqué aux membres du Conseil un document préparatoire.

Il a été amendé lors, d’une lecture collective, comme suit.

*Situation administrative*

L’école doctorale 279 Arts plastiques et sciences de l’art (APESA) se consacre aux arts actuels, à la création artistique et aux pratiques culturelles contemporaines.

Elle se situe administrativement dans l’arborescence suivante :

Emetteur : Sciences humaines

Discipline : Arts et Sciences de l’art

Spécialités/options : arts plastiques, cinéma, design, esthétique, études culturelles.

Elle se trouve au sein de l’UFR 04 de Paris 1 Panthéon-Sorbonne et est adossée à l’Institut ACTE, UMR 8218. Cet adossement permet aux doctorant.e.s de participer à une équipe de recherche selon l’affiliation et/ou les conseils de leur directrice ou directeur de recherche (DR), dont la liste indique le champ disciplinaire. L’ED 279 est également membre du réseau interuniversitaire d’écoles doctorales Création Arts Médias (CAM).

*Les principes directeurs communs*

Scientifiquement le socle commun de l’ED 279 répond aux principes suivants.

* L’articulation entre pratique et théorie. Leurs relations sont examinées dans la création plastique, visuelle, conceptuelle, et celle du design, au sein des institutions artistiques et culturelles, ainsi qu’à travers les usages des outils numériques.
* Une inscription dans le temps présent. L’ED 279 porte une attention particulière aux pratiques, cultures et techniques actuelles et émergentes, aux incidences des innovations numériques et des réseaux mondialisés sur les pratiques et les pensées, en lien éventuellement avec l’histoire des arts et des idées.
* Une pluralité en interdépendances. Une commune ouverture à une pluralité créatrice, théorique, pratique et culturelle dont les croisements, les interactions, les convergences donnent matière à réflexion.
* Une contextualisation. Ces pratiques et usages sont replacés dans leurs divers contextes, ponctuels ou systémiques, historiques, économiques et institutionnels.
* Une ouverture dans la pensée et les méthodes. L’ED279 est riche d’approches interdisciplinaires et interculturelles prenant en compte les frontières mouvantes entre les pratiques et les théories. Dans l’ED279 les thèses se nourrissent des apports de nombreuses sciences humaines (esthétique, philosophie, études culturelles, sémiotique, poïétique, histoire, sociologie, anthropologie, ethnologie, psychanalyse, géographie, urbanisme, sciences politiques, linguistique et sciences de l’information), et peuvent s’ouvrir sciences de la vie et de la terre, la physique, les mathématiques, la médecine.

*Les caractéristiques de chaque option*

Cette pluralité d’options comprend plusieurs pratiques d’art : arts plastiques et visuels, cinéma, vidéo et audiovisuel, design et création industrielle. Elle s’étend aussi à la musique et au son, aux arts vivants, aux arts et médias numériques, à la lumière dans l’espace, comme aux médiations de la culture. Elle regroupe deux champs d’analyses réflexives et critiques, l’esthétique et les études culturelles, pouvant accueillir d’autres approches épistémiques : études filmiques, études théâtrales, histoire de l’art, etc.

Dans l’option *Arts plastiques* la création personnelle comme expérience singulière et le développement d’une pensée spécifique constituent les fondements de la thèse. La recherche sous ses formes discursive et référentielle se développera dans le cadre d’un questionnement pluriel. Partant de l’étude de sa propre création (poïétique), dans sa confrontation à la pratique, le doctorant visera à problématiser sa recherche en questionnant d’autres champs des savoirs artistiques, historiques et/ou scientifiques, l’objectif étant de parvenir à une augmentation des connaissances partagées par la communauté des chercheurs en arts plastiques et sciences de l’art.

L’option *Cinéma* admet des recherches couvrant l'ensemble du domaine cinématographique et audiovisuel, questionnant le cinéma et les images du point de vue tant de la création que de la réception, suivant divers champs disciplinaires issus des sciences humaines (esthétique, histoire, anthropologie, sociologie, etc.).  Une possibilité d’associer recherche et création (par la réalisation d’un film documentaire) est aussi offerte aux doctorant.e.s.

L’option *Design* admet des recherches couvrant l'ensemble du domaine du *design*, le questionnant du point de vue tant de la création que de la réception, de la diffusion ou de la conceptualisation, suivant divers champs disciplinaires issus des sciences humaines (philosophie, esthétique, sémiotique, histoire, anthropologie, etc.). Ces disciplines peuvent également être interrogées à l'aune de la tradition du *design*. Une possibilité d’associer recherche et création (par la réalisation de démonstrateurs matériels ou numériques) est aussi offerte aux doctorant.e.s.

Dans l'option *Esthétique*, l'étudiant.e produit une réflexion théorique critique, constructive et personnelle, interrogeant les concepts du champ de l'art, au sens large, en rapport avec des œuvres et des pratiques. Elle s'appuie sur la philosophie de l'art et l'esthétique, sans exclure des méthodes et des savoirs d'autres sciences humaines, car la recherche dans ces domaines peut convoquer, au regard d’enjeux actuels intriqués, la mise en perspective de questions éthiques, morales, sociopolitiques.

L’option *Études culturelles* admet des recherches théoriques et critiques sur les arts et cultures populaires, les médias et les politiques culturelles. Elle met en œuvre des questionnements réflexifs et critiques sur les constructions des normes, catégories et hégémonies propres à ordonner les systèmes et institutions en place. Elle s’appuie sur des méthodes et des savoirs issus de l'ensemble des sciences humaines (philosophie, sémiotique, etc.).

Les doctorant.e.s peuvent ainsi choisir entre deux types de doctorat. L’un, lié à une création personnelle nécessitant un engagement de l’étudiant.e dans une pratique (arts plastiques, performance, vidéo, cinéma, arts sonores, etc.), articulant sa problématique et ses concepts entre création et recherche dont les relations sont analysées (cf. le *vade mecum* du doctorat en arts plastiques, joint au parcours doctoral de l’étudiant.e, exposant les réquisits de cette thèse). L’autre, théorique, requiert un raisonnement d’ensemble nourrit par la maîtrise de méthodes et d’une culture scientifique affirmée selon des attendus académiques classiques.

*Modalités*

L’ED vise à fournir aux doctorant.e.s les conditions optimales à leur formation de créateurs et de chercheurs comme à leur insertion dans les milieux et institutions de la recherche, de l’art et de la culture. Elle soutient les activités collectives engageant explicitement les doctorant.e.s. Elle les incite à organiser des ateliers ou journées d'étude, à participer à des colloques, congrès ou expositions, à des publications sous forme d’Actes et de catalogues, imprimés ou en ligne. Elle leur fournit, dans la limite de ses moyens et de ses missions, l’aide matérielle pour y parvenir.

*Texte voté et adopté à l’unanimité. Il sera mis en ligne sur le site Internet de l’ED.*

**2/ modalités de recrutement des doctorants :**

Christophe Genin présente deux *choix de recrutement* possibles, rencontrés selon les ED.

A/ l’ED centralise les demandes des doctorants puis procède à une répartition des demandes selon les disponibilités et intérêts de chaque directeur d’ED

B/ Chaque DR reçoit des demandes individuelles, discutées et finalisées par le DR et l’étudiant demandeur ; puis les dossiers, portés par chaque DR, sont discutés et validés par l’ED lors de la commission des thèses réunissant les DR.

*Le choix B, soit le statu quo par rapport à la pratique actuelle de l’ED279, est validé à l’unanimité.*

Le conseil complète et explicite les *critères de recrutement* pour pouvoir prétendre s’inscrire en Doctorat, diplôme Arts & Sciences de l’art, avec les options complémentaire suivantes Arts plastiques, Cinéma et Audiovisuel, Design, Esthétique, Etudes culturelles.

Ces critères, permettant d’assurer la faisabilité d’une thèse, sont :

* les prérequis présents sur le site Internet de Paris 1, à savoir :
	+ un étudiant à Paris 1, d’une autre université ou titulaire d’un diplôme étranger, doit avoir obtenu un DEA ou un master 2 de recherche français ;
	+ en cas de DESS ou de master professionnel, il est possible d’obtenir une inscription dérogatoire (sur présentation d’un dossier constitué par le DR)
* les conditions présentes sur le site de l’ED279 et réaffirmées par le conseil d’ED:
	+ être titulaire d’un Master 2 issu des mentions de Master de l’UFR ou d’un diplôme de niveau master 2 reconnu nationalement et internationalement par la communauté universitaire (agrée par le M.E.N.E.S.R. ou Paris 1) ;
	+ avoir obtenu la mention « très bien » ou au minimum la mention « bien » ;
	+ pouvoir arguer de compétences disciplinaires et méthodologiques de la recherche (mémoire, articles) dans l’option demandée ;
* Dans le cas d’un master recherche français autre que ceux des mentions citées précédemment ou d’un diplôme étranger équivalent, la commission des thèses de l’École doctorale étudie l’équivalence avant d’accorder une dérogation ; elle veille en particulier à ce que le/la candidat.e ait déjà obtenu un module de formation en méthodologie de la recherche.

*Adopté à l’unanimité*